

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 02069 Numéro SIREN : 918 746 157 Nom ou dénomination : 2P CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 5982

SAS 2P CONSEIL

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital variable de 5 000 EUROS

213 Impasse des grands jardins

84300 CAVAILLON

RCS AVIGNON : 918 746 157

RAPPORT DE GESTION

De la présidence à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Mai 2023

Le soussigné Philippe PONS, président et associé unique de la société 2P CONSEIL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON sous le numéro 918 746 157 a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion conformément à l'article L 232-1 du code de commerce

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Un premier exercice satisfaisant tant en termes de chiffre d'affaires que de résultat.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous prendrons toute mesure utile afin de persister dans cette voie.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2022, aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nature du solde	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	22 454
Traitements et salaires	0
Cotisations sociales	0
Charges d'exploitation	3 770
Résultat d'exploitation	18 685
Bénéfice ou Perte	15 301

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 15 300,55 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante du bénéfice :

- Au poste « Autres réserves » :	14 800,55 €
- Au poste « Réserve Légale » :	500,00 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

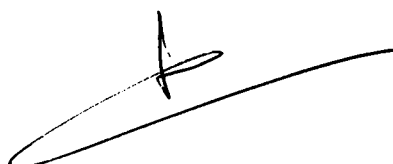
- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, au titre de l'article 39-4 du même code.

Approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce a été visé par l'associé unique.

L'associé unique a adopté le texte des résolutions.

Le président



SAS 2P CONSEIL

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital variable de 5 000 EUROS

213 Impasse des grands jardins

84300 CAVAILLON

RCS AVIGNON : 918 746 157

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-huit heures,

Monsieur Philippe PONS, associé unique de la Société 2P CONSEIL, société par actions simplifiée au capital variable de 5 000 € dont le siège social est aux TAILLADES (84300), 213 Impasse des grands jardins

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur PONS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 dudit code ne sont à approuver.

L'associé unique donne **quitus entier et définitif** au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice de 15 300,55 €** de l'exercice de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » : **14 800,55 €**
- Au poste « Réserve Légale » : **500,00 €**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique approuve le rapport spécial portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

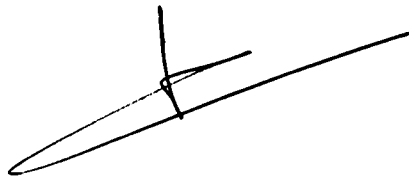
QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération pour son mandat de président pour la période totale du bilan soit du 12 septembre 2022 au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique.

L'associé unique



BILAN ACTIF

2000219 - 2P CONSEIL

Du 12/09/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	11 126,76		11 126,76	
Autres créances (3)	554,89		554,89	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	39 868,21		39 868,21	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	51 549,86		51 549,86	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	51 549,86		51 549,86	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Certifié Conforme

BILAN PASSIF

2000219 - 2P CONSEIL

Du 12/09/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 300,55	
SITUATION NETTE	20 300,55	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	20 300,55	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 085,50	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 329,35	
Dettes fiscales et sociales	7 834,46	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	31 249,31	
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	51 549,86	
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	31 249,31	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

2000219 - 2P CONSEIL

Du 12/09/2022 au 31/12/2022

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 12/09/22 au 31/12/22			Exercice N-1 au
	Achats	Var. Stocks	Total	
Charges d'exploitation (I)				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes *			3 769,72	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			3 769,72	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôt sur les bénéfices (VI)			3 384,00	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			7 153,72	
BÉNÉFICE (3)			15 300,55	
TOTAL GÉNÉRAL			22 454,27	
* Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de				

COMPTE DE RÉSULTAT

2000219 - 2P CONSEIL

Du 12/09/2022 au 31/12/2022

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 12/09/22 au 31/12/22	Exercice N-1 au
Produits d'exploitation (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	22 454,25	
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	22 454,25	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	0,02	
Sous-total B	0,02	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	22 454,27	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	22 454,27	
PERTE (3)		
TOTAL GÉNÉRAL	22 454,27	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

SOMMAIRE

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Cpte Résultat - Charges	3
Cpte Résultat - Produits	4



Cabinet POURTIER & POURTIER
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
44 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
13 630 EYRAGUES
Tel Eyragues : 04 90 94 06 42 Fax Eyragues: 04 90 94 08 91
Fax Cavaillon : 04 90 71 51 03

Greffé du Tribunal de Commerce
2 bd Limbert
BP 1063
84097 AVIGNON CEDEX

Eyragues, le 08 Juin 2023

Objet : SAS 2P CONSEIL

Madame, Monsieur,

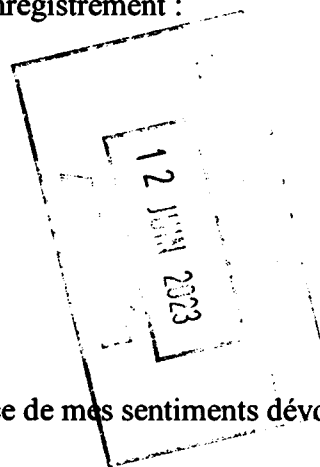
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint aux fins d'enregistrement :

1 déclaration de confidentialité des comptes annuels

- 1 PV des délibérations de l'AGO annuelle
- 1 rapport de gestion
- 1 bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 1 chèque d'un montant de 45,02 €.

Dans l'attente de recevoir le récépissé de dépôt,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



Service Juridique